



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 27 février 2017

Sécurité routière **Bilan et programmation des contrôles routiers**

Bilan de la semaine du 20 au 26 février

Durant cette semaine, les forces de l'ordre ont réalisé **253 contrôles routiers** à l'occasion desquels **568 infractions** ont été relevées, dont :

- **451 excès de vitesse ;**
- **4 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **4 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **40 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Bilan depuis le 1^{er} janvier

Depuis le début de l'année, les forces de l'ordre ont réalisé **1 735 contrôles routiers** à l'occasion desquels **3 187 infractions** ont été relevées, dont :

- **2 299 excès de vitesse ;**
- **95 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **87 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **311 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chaque usager de la route. La sécurité de tous implique le respect des règles du code de la route et une conduite adaptée aux conditions extérieures (état de la route, trafic, conditions météo, etc.).

Quelques règles essentielles de sécurité

- Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et conditions climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus.

- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.

- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.

- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

Programmation de contrôles routiers

Du 27 février au 5 mars 2017, les forces de l'ordre poursuivront les contrôles routiers.

Parmi ceux-ci, certains se dérouleront aux dates et lieux suivants :

Lundi 27 février : RN102 entre Lavilledieu et Pont-de-Labeaume

Mardi 28 février : RD104 entre Veyras et Coux
RD104 entre Aubenas et Privas

Mercredi 1er mars : Guilherand-Granges
RN102 entre Le Teil et Villeneuve de Berg

Jeudi 2 mars : RN102 entre Aubenas et Le Teil

Vendredi 3 mars : RD104 entre Aubenas et Lachapelle sous Aubenas
RD86 entre Le Teil et Le Pouzin
Privas
Saint-Péray

Samedi 4 mars : RD86 entre Tournon-sur-Rhône et Charmes-sur-Rhône

Dimanche 5 mars : RD533 entre Saint Agrève et Saint Péray

Contacts presse :

Cabinet du préfet – Pôle de la communication interministérielle

04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09 - ☐ 04 75 66 50 93

pref-communication@ardeche.gouv.fr

